

3. **L'évaluation devrait être à jour.** Il est préférable que votre évaluation psychopédagogique soit complétée dans les cinq (5) années avant votre date de début prévue à l'Université de York. Par contre, nous accepterons les évaluations psychopédagogiques datées plus de cinq ans pour commencer le processus d'établissement des accommodements limités académiques.
4. **Les résultats/données doivent être indiqués dans votre évaluation.** Les résultats nous permettent d'établir les accommodements académiques appropriés et sont nécessaires pour justifier votre éligibilité à des accommodements uniques spécifiques pour un cours.

Notez:

Si votre évaluation psychopédagogique ne satisfait pas les critères susmentionnés, l'étudiant(e) devra suivre une nouvelle évaluation psychopédagogique avant de recevoir des supports additionnels des services en accessibilité.

Plan d'enseignement individualisé (PEI) est considéré comme un **document de soutien et non un document officiel**. Le PEI peut être soumis avec votre évaluation psychopédagogique.